

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTABOT
DU 7 FEVRIER 2024

Présents : Jean-Patrick AUDOUX, Thierry GENDRIN, Michel GRENTE, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT.

Absent excusé : Régis BESSIN

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Thierry GENDRIN

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte-rendu du 8 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

PLUI VILLEDIEU INTERCOM : AVIS SUR LE PROJET (01-01-2024)

Vu la délibération n°2018-138 du Conseil Communautaire de Villedieu Intercom en date du 28 juin 2018 et la délibération modificative n°2018-167 en date du 18 octobre 2018, portant prescription de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Villedieu Intercom et définissant les objectifs poursuivis et es modalités de concertation ;

Vu la délibération n°2018-139 du Conseil Communautaire de Villedieu Intercom en date du 28 juin 2018 actant les modalités de collaboration entre les communes et Villedieu Intercom dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération n°2022-154 du Conseil Communautaire de Villedieu Intercom en date du 30 juin 2022 relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Vu la délibération n°2023-115 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023 relative à la tenue d'un nouveau débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu la délibération n°2023-154 en date du 14 décembre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire de Villedieu Intercom a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu les articles L153-14 et suivants du code de l'urbanisme ;

Les considérants suivants :

Considérant le projet de Plan Local d'Urbanisme qui a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées et qui a été réceptionnée par la Commune de MONTABOT en date du 12/01/2024.

Considérant que les communes de Villedieu Intercom, en tant que Personnes Publiques Associées, sont invitées à se prononcer et à émettre d'éventuelles demandes d'ajustements du projet ;

Considérant qu'en vertu de l'article L153-15 du Code de l'urbanisme « Lorsque l'une des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du

règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau. Lorsque le projet de plan local d'urbanisme est modifié pour tenir compte de cet avis et que la commune consultée sur cette modification émet un avis favorable ou n'émet pas d'avis dans un délai de deux mois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête le projet modifié à la majorité des suffrages exprimés. Dans tous les autres cas, le projet de plan local d'urbanisme est arrêté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés » ;

Considérant que le conseil municipal considère qu'il n'y a pas lieu de réaliser les ajustements.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Villedieu Intercom.

VILLEDIEU INTERCOM : MODIFICATION DES STATUTS (01-02-2024)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-17,
Vu, la délibération n°2023-155 en date du 14 décembre 2023 de Villedieu Intercom modifiant ces statuts,

Mr le Maire présente la délibération du conseil communautaire et le projet des statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification des statuts ci-joint, et notamment ses articles 3 et 5.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

Anciens d'Algérie	120,00
Cheveux Blancs	220,00
Club de l'Amitié	120,00
Comité des Fêtes	100,00
Don du sang	70,00
Classe verte Ecole Sainte Marie	0
Classe de découverte école Maupas	0,00
Fusillés de Beaucoudray	30,00
Maison Familiale de Percy	50,00
Pompiers de Percy	100,00
Société de chasse	120,00
Ecole Sainte Marie (24 € par enfant)	175,00
Ecole Maupas (24 € par enfant)	175,00
Collège Saint Joseph (30 € par enfant)	0
La Montabolaïse gym et loisirs	120,00
Fonds d'aide aux jeunes	63.94
Réserve	1 036.06
TOTAL	2 500,00

TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

Mr le Maire présente l'avancée du dossier travaux salle des fêtes :

- La DDTM a refusé la couleur jaune de l'escalier, la commission a choisi une couleur grise,
- A l'intérieur, une poutre en béton trop basse devra être indiquée par une signalisation,

- Début des travaux en avril,
- Il faudra la vider entièrement,
- Les appels d'offres seront déposés via une plateforme Médialex.

Il est demandé de mettre à disposition un bungalow pour les entreprises qui feront les travaux afin que les ouvriers aient un lieu pour se restaurer. Le petit local près de la salle des fêtes servira pour le stockage des matériaux.

Pour des raisons de sécurité, le container à verre sera déplacé. Il faudra faire une demande auprès du Point Fort pour savoir s'il est possible de le mettre sur le parking de la mairie.

Thierry Gendrin rappelle que le bardage en façade nord est en mauvais état. Il serait bon de l'enlever pour remettre un nouveau.

FUSION DES COMMUNES DE L'ANCIEN CANTON DE PERCY

Le maire de Percy en Normandie a organisé plusieurs réunions avec les élus de l'ancien canton de Percy ayant pour sujet « la fusion des communes ». Plusieurs intervenants ont été invités : des représentants de communes nouvelles et la Préfecture. Lors de la prochaine réunion qui aura lieu le lundi 19 février, ce sont les services des impôts qui interviendront. Les élus des communes de l'ancien canton de Percy devront délibérer pour le 15 avril 2024 de l'adhésion ou non à la commune nouvelle.

QUESTIONS DIVERSES

- Anthony Hinard a constaté l'accentuation de la dégradation du Chemin de Crête. De nouveaux nids de poule se sont formés. Des travaux seront à prévoir au printemps.
- Suite à son interrogation lors de la dernière réunion, Vincent Lefèvre demande si une réponse avait été faite au sujet de l'entretien des chemins non mécanisable. Mr le Maire répond que la commune en a la charge pour parti. Les chemins seront répertoriés afin de voir si l'entreprise Folliot pourrait faire l'entretien de certains avec leur petit tracteur.
- Vincent Lefèvre signale la détérioration de certains poteaux électriques. Il serait bon de relancer EDF pour les changer avant qu'ils ne tombent.
- Anthony Hinard relance le sujet des voitures qui, pour éviter le plateau surélevé face au cimetière, contournent en passant sur le parking. Il serait bon de mettre un obstacle entre le poteau et le muret, tel qu'une auge en granit.
- A un endroit de la toiture de l'église, le faîtage se détache.